

Besprechung / Compte rendu

La résolution des litiges de propriété intellectuelle / Resolution of Intellectual Property Disputes

JACQUES DE WERRA (Éd.)

Contributions de JOOST PAUWELYN / PIERRE VÉRON / EDOUARD TREPPOZ / JULIE BERTHOLET / PIERRE-ALAIN KILLIAS / TORSTEN BETTINGER / BERNARD HANOTIAU / SARAH THEURICH

Schulthess Editions romandes / Bruylant / L.G.D.J., Zurich / Bruxelles / Paris 2010, XX+196 pages, CHF 75.–, EUR 54.–, ISBN 978-3-7255-6154-4

Deuxième volume de la série propriété intellectuelle – *intellectual property* (www.pi-ip.ch) éditée par la Faculté de droit de l'Université de Genève, cet ouvrage, qui constitue les actes de la Journée de droit de la propriété intellectuelle du 8 février 2010 (www.jdpi.ch) consacrée à la résolution des litiges de propriété intellectuelle, réunit sept contributions, en français ou en anglais, faisant le point sur cette thématique, incontournable pour le praticien, au niveau international, régional et national, en abordant des thèmes d'actualité.

C'est ainsi que JOOST PAUWELYN passe en revue les quinze ans de mise en œuvre de l'Accord relatif aux aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) dans un article dont le titre illustre parfaitement le propos: «The Dog That Barked But Didn't Bite: 15 Years of Intellectual Property Disputes at the WTO». Il y rappelle les perspectives, les espoirs et les craintes liés à cet accord au moment de son entrée en vigueur, l'évolution depuis lors et les constats qu'on peut en tirer. Ce faisant, l'auteur retrace notamment le nombre de cas concernés, analyse les différends soumis à cet accord, s'interroge sur l'avenir de l'ADPIC, son impact et son rôle, notamment pour les pays en développement.

Dans la deuxième contribution, PIERRE VÉRON présente «Le contentieux de la propriété industrielle en Europe: état des lieux, stratégies et perspectives». De manière synthétique et à l'aide de divers tableaux, l'auteur nous dresse, après une brève présentation du système judiciaire communautaire, l'évolution de ce contentieux et résume, avec des exemples concrets, le système juridictionnel des titres de propriété industrielle européens et communautaires, sous l'angle de la marque et du modèle communautaires, de la protection communautaire des obtentions végétales, ainsi que du brevet européen et du futur brevet communautaire. Une dernière partie est consacrée aux perspectives, en particulier dans le domaine des brevets, par une présentation du projet d'accord 7928/09 soumis à la Cour de justice.

Dans un troisième article, EDOUARD TREPPOZ se penche sur «Les litiges internationaux de propriété intellectuelle et le droit international privé», en particulier en droit français et européen, en abordant également les nombreuses difficultés soulevées par l'Internet en matière de conflits de lois ou pour la détermination du juge compétent, de même que la résolution des conflits de conventions. Dans le cadre de cette problématique complexe, mais essentielle dans la pratique, l'auteur s'interroge notamment sur la place du principe de territorialité, avant d'examiner la loi applicable en matière de cyber-délits.

Au niveau national, JULIE BERTHOLET et PIERRE-ALAIN KILLIAS, auteurs de la quatrième contribution intitulée «La création de juridictions spécialisées: l'exemple du Tribunal fédéral des brevets », nous présentent cette nouvelle juridiction fédérale, compétente pour connaître des litiges en matière de brevets à la place des tribunaux cantonaux. Les auteurs rappellent la raison d'être d'une telle juridiction centralisée et spécialisée, ainsi que ses conséquences sur les lois existantes. Ils passent en revue le contenu de la Loi du 20 mars 2009 sur le Tribunal fédéral des brevets (LTFB), en particulier en

ce qui concerne le statut de ce tribunal, sa composition et la procédure applicable. Les prérogatives de cette juridiction sont examinées, en particulier sa compétence exclusive, mais aussi la compétence concurrente avec les tribunaux cantonaux. Les éventuelles conséquences de cette nouvelle loi en matière d'arbitrage sont également abordées.

Il n'était pas possible, dans le cadre d'une telle thématique, de ne pas intégrer les modes alternatifs de résolution de litiges en matière de propriété intellectuelle. C'est ce que fait TORSTEN BETTINGER dans la cinquième contribution, en traitant un contentieux où ce mode de résolution a fait ses preuves, celui des litiges relatifs aux noms de domaine sur Internet. Cette problématique est traitée de manière actuelle dans son article intitulé «ICANN's New gTLD Program: Applicant Guidebook and Dispute Resolution». L'auteur se penche en effet sur les nouveaux types de noms de domaine, en analysant en particulier la quatrième version du «Draft of the Applicant Guidebook for new generic Top-Level Domains» (DAG 4), publié en mai 2010 par l'ICANN.

BERNARD HANOTIAU traite, dans le sixième article de cet ouvrage, de «L'arbitrabilité des litiges de propriété intellectuelle». Après un rappel des principes généraux à cet égard, l'auteur examine l'arbitrabilité dans les droits nationaux, en s'appuyant notamment sur un certain nombre d'exemples. Cette analyse comparative l'amène à conclure à une très large arbitrabilité des litiges dans ce domaine.

Il était donc logique que la dernière contribution traite de l'expérience et des activités d'un organe offrant ce mode de résolution de litige. L'article de SARAH THEURICH, intitulé «Designing Tailored Alternative Dispute Resolution in Intellectual Property: the Experience of WIPO» rapporte la pratique du Centre d'arbitrage et de médiation de l'Organisation Mondiale de la Propriété intellectuelle (OMPI), en présentant en particulier les mécanismes de résolution de litiges créés et développés par ce Centre spécialement pour certains secteurs commerciaux spécifiques (p. ex. film et médias, etc.).

Ce recueil démontre à quel point, au-delà d'une bonne connaissance du droit matériel, les questions procédurales et les méthodes de résolution de litiges sont primordiales dans le domaine de la propriété intellectuelle. Compte tenu de la complexité de cette thématique, accrue par une fréquente et importante internationalité, de même que par la nécessité perpétuelle de s'adapter aux évolutions technologiques et aux réalités industrielles et commerciales, l'existence d'un tel ouvrage ne peut dès lors qu'être bienvenue pour le praticien. Ce deuxième volume confirme ainsi que la série propriété intellectuelle – *intellectual property* répond véritablement aux préoccupations actuelles des spécialistes.

Mercedes Novier, dr en droit, LL.M., avocate à Lausanne